
SOMMAIRE :

Intégration.-

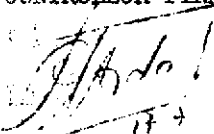
LE PRESIDENT DU CONSEIL
CHEF DU GOUVERNEMENT DU DAHOMEY

Présenté par
le Directeur
du Personnel,



- VU la Constitution du 11 Janvier 1964 ;
- VU le Décret n°33/PR. du 25 Janvier 1964 portant formation du Gouvernement de la République du Dahomey ;
- VU le Décret n°64-54/PC/SGG du 2 Mai 1964 fixant les attributions des Membres du Gouvernement ;
- VU la Loi n°59-21/ALD. du 31 Août 1959 portant statut général de la Fonction Publique du Dahomey et les actes qui l'ont modifiée ;
- VU le Décret n°59-218 du 15 Décembre 1959 portant modalités communes d'application du statut général de la Fonction Publique du Dahomey et les actes qui l'ont modifié ;
- VU le Décret n°59-222 du 15 Décembre 1959 portant règlement sur la rémunération, les indemnités et avantages matériels divers alloués aux fonctionnaires des Administrations et Etablissements Publics de l'Etat et les actes qui l'ont modifié ;
- VU le Décret n°61-353/PR-MFPT du 16 Novembre 1961 portant statuts particuliers des Corps du Personnel du Cadre de la Météorologie du Dahomey ;
- VU l'Arrêté n°61/PC/MFPTAS/DP.1 du 24 Août 1964 portant détachement à l'ASECNA de M. TCHIBOZO Anatole ;
- VU l'Arrêté n°0460/MFPTAS/DP.2 du 30 Avril 1965 portant promotion des fonctionnaires de l'Enseignement du second degré ;
- VU la demande d'intégration dans le Corps National des Ingénieurs de la Météorologie, formulée par M. TCHIBOZO Anatole,

VISE :
CONTROLEUR FINANCIER



C. MIDAHUEN.

D E C R E T E :

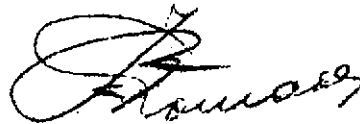
ARTICLE 1er.- M. TCHIBOZO Anatole, Professeur Certifié de 1ère classe, 1er échelon (indice 625), titulaire du diplôme d'Ingénieur de la Météorologie, est intégré, à compter du 1er Février 1965 dans le Corps National des Ingénieurs de la Météorologie, en qualité d'Ingénieur de 1ère classe, 1er échelon (indice 625) A.C. = néant.

.../...

ORIGINAL I
JORD IY
PC 8A
MEPTAS IY
MENC IY
MTPTT IY
MFAEP IY
DGF IY
DB IY
DC 2Y
CF IY
DI IY
TRESOR IY
DGEI IY
Dtton TP IY
ASECNa. 2Y
PENSIONS 2Y
MFP IY
Intéressé IY

ARTICLE 2.- Le présent décret sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République du Dahomey ./-

COTONOU, le 16 Août 1965



J. AHOMADEGBE-TOMETIN

VU :

Le Ministre des Finances,
des Affaires Economiques et du Plan,



F. APLOGAN

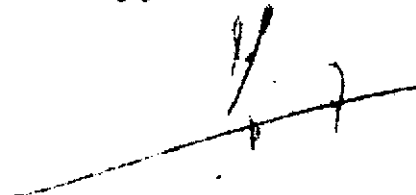
VU :

Le Ministre de l'Education
Nationale et de la Culture,



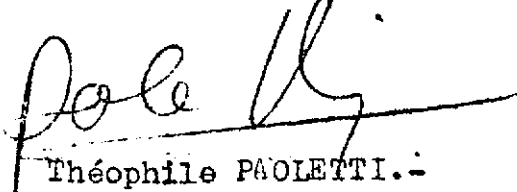
VU :

Le Ministre des Travaux Publics,
des Transports et Télécommunications,



VU :

Le Ministre de la Fonction Publique,
du Travail et des Affaires Sociales,



Théophile PAOLETTI.-